REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MUSSIDAN

Par arrêté n° 1 du 30/08/2023,

La CDC Isle et Crempse en Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Mussidan.

A cet effet, par décision N°E23000091/33 du 11/08/2023, Madame HERMANN-LORRAIN Anne, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire par Monsieur le président du Tribunal Administratif. Madame SCIPION Sylviane a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par Monsieur le Président du Tribunal administratif.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de MUSSIDAN pendant 33 jours consécutifs :

du Lundi 18 Septembre 2023 au Vendredi 20 Octobre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La commissaire-enquêtrice assurera des permanences en mairie pour recevoir les observations du public les jours et horaires suivants :

- Lundi 18 Septembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 30 Septembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 11 Octobre 2023, de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 20 Octobre 2023, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations quant au projet, sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice, à la mairie, à l'adresse suivante :

Mairie de Mussidan, A l'attention de Mme la commissaire enquêtrice - 80 Rue de la Libération - 24400 MUSSIDAN ou être transmises par mail à : mairie@mussidan.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune de Mussidan et de la CDC Isle et Crempse en Périgord.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.